HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL CANADA

Pétition s'adressant à l'Assemblée nationale

Au Québec, la situation relative aux usines à chiots est inacceptable. La « Loi sur la Protection sanitaire des animaux » (P-42) et la façon qu'elle est appliquée n'est pas adéquate pour protéger le bien-être des animaux de compagnie. Nous demandons officiellement le redressement de ce grief.

Attendu que le gouvernement du Québec a la responsabilité légale et l'obligation morale d'assurer la protection des consommateurs et des animaux.

Attendu qu'une étude réalisée en 2008 relativement à toutes les lois provinciales de protection des animaux au Canada démontre que le Québec est la province la plus faible en la matière, l'application des lois québécoises étant inadéquate et ces lois ne comprenant aucunes normes minimales acceptables protégeant les animaux.

Attendu que les SPCA du Québec, avec leurs 137 ans d'expérience, comportent une infrastructure, une expertise et des inspecteurs qualifiés offrant une aide pour la mise en application des lois de protection des animaux. Et sont très reconnues et estimées du public en tant qu'institutions dévouées à la protection des animaux et à l'application de la loi federale.

C'EST POURQUOI LES SOUSSIGNÉS, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir (1) revoir la loi P-42 pour y prévoir des pénalités beaucoup plus sévères; (2) adopter une résolution donnant aux SPCA du Québec et à leurs groupes affiliés le mandat et la pleine autorité pour la mise en application de la loi relative au bien-être et à la sécurité des animaux; et (3) de fournir le financement adéquat aux SPCA québecoises pour y arriver.

Nom (lettres moulées)	**Signature**	**Adresse (*min.* ville & province)**

Merci pour vos efforts. Veuillez envoyer les petitions à:
HSI/C Pétition Usines à chiots Québec 372 St. Catherine St. O, Suite 319, Montreal, QC. H3B 1A2
Tel: 514-395-2914 Fax: 514-395-8021 www.hsicanada.ca

HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL CANADA

Pétition s'adressant à l'Assemblée nationale

Au Québec, la situation relative aux usines à chiots est inacceptable. La « Loi sur la Protection sanitaire des animaux » (P-42) et la façon qu'elle est appliquée n'est pas adéquate pour protéger le bien-être des animaux de compagnie. Nous demandons officiellement le redressement de ce grief.

Attendu que le gouvernement du Québec a la responsabilité légale et l'obligation morale d'assurer la protection des consommateurs et des animaux.

Attendu qu'une étude réalisée en 2008 relativement à toutes les lois provinciales de protection des animaux au Canada démontre que le Québec est la province la plus faible en la matière, l'application des lois québécoises étant inadéquate et ces lois ne comprenant aucunes normes minimales acceptables protégeant les animaux.

Attendu que les SPCA du Québec, avec leurs 137 ans d'expérience, comportent une infrastructure, une expertise et des inspecteurs qualifiés offrant une aide pour la mise en application des lois de protection des animaux. Et sont très reconnues et estimées du public en tant qu'institutions dévouées à la protection des animaux et à l'application de la loi federale.

C'EST POURQUOI LES SOUSSIGNÉS, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir (1) revoir la loi P-42 pour y prévoir des pénalités beaucoup plus sévères; (2) adopter une résolution donnant aux SPCA du Québec et à leurs groupes affiliés le mandat et la pleine autorité pour la mise en application de la loi relative au bien-être et à la sécurité des animaux; et (3) de fournir le financement adéquat aux SPCA québecoises pour y arriver.

Nom (lettres moulées)	**Signature**	**Adresse (*min.* ville & province)**

Merci pour vos efforts. Veuillez envoyer les petitions à:
HSI/C Pétition Usines à chiots Québec 372 St. Catherine St. O, Suite 319, Montreal, QC. H3B 1A2
Tel: 514-395-2914 Fax: 514-395-8021 www.hsicanada.ca

HUMANE SOCIETY INTERNATIONAL CANADA

Pétition s'adressant à l'Assemblée nationale

Au Québec, la situation relative aux usines à chiots est inacceptable. La « Loi sur la Protection sanitaire des animaux » (P-42) et la façon qu'elle est appliquée n'est pas adéquate pour protéger le bien-être des animaux de compagnie. Nous demandons officiellement le redressement de ce grief.

Attendu que le gouvernement du Québec a la responsabilité légale et l'obligation morale d'assurer la protection des consommateurs et des animaux.

Attendu qu'une étude réalisée en 2008 relativement à toutes les lois provinciales de protection des animaux au Canada démontre que le Québec est la province la plus faible en la matière, l'application des lois québécoises étant inadéquate et ces lois ne comprenant aucunes normes minimales acceptables protégeant les animaux.

Attendu que les SPCA du Québec, avec leurs 137 ans d'expérience, comportent une infrastructure, une expertise et des inspecteurs qualifiés offrant une aide pour la mise en application des lois de protection des animaux. Et sont très reconnues et estimées du public en tant qu'institutions dévouées à la protection des animaux et à l'application de la loi federale.

C'EST POURQUOI LES SOUSSIGNÉS, demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir (1) revoir la loi P-42 pour y prévoir des pénalités beaucoup plus sévères; (2) adopter une résolution donnant aux SPCA du Québec et à leurs groupes affiliés le mandat et la pleine autorité pour la mise en application de la loi relative au bien-être et à la sécurité des animaux; et (3) de fournir le financement adéquat aux SPCA québecoises pour y arriver.

Nom (lettres moulées)	**Signature**	**Adresse (*min.* ville & province)**

Merci pour vos efforts. Veuillez envoyer les petitions à:
HSI/C Pétition Usines à chiots Québec 372 St. Catherine St. O, Suite 319, Montreal, QC. H3B 1A2
Tel: 514-395-2914 Fax: 514-395-8021 www.hsicanada.ca